

Séance du 10 mars 2026

Procès-verbal

<u>Date de convocation :</u> 04/03/2026	Le dix mars deux mille vingt-six à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre
<u>Nombre de Conseillers en exercice :</u> 14	
<u>Présents :</u> 12 <u>Représentés :</u> 2 <u>Votants :</u> 14	Sont présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Michel CALS, Romain DECOURT, Pierre-Jean SELLES, Christine GAILLARD, Didier GUY, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR Représentés : Laurence JULIEN représentée par Christine GAILLARD, Aurore VAREILLES représentée par Marie WILTORD RIBOULET
Secrétaire de séance : Michel PERALES	

Ordre du jour :

- Compte Financier Unique pour chaque budget
- Affectation des résultats
- Informations et questions diverses

Le procès-verbal du conseil du 4 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Afin d'approuver le compte financier unique de chaque budget, Mme PONS laisse la présidence de la séance à M. PISTRE Patrick.

Délibérations du conseil :

N° DE 2026 010

Objet : SERVICE A LA PERSONNE - Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
--	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	-------------------	-------------------

Résultats reportés	0,00	15 293,84	0,00	0,00	0,00	15 293,84
Opérations exercice	96 441,76	96 628,22	0,00	0,00	96 441,76	96 628,22
Total	96 441,76	111 922,06	0,00	0,00	96 441,76	111 922,06
Résultat de clôture		15 480,30				15 480,30
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	15 480,30	0,00	0,00	0,00	15 480,30
Résultat définitif		15 480,30				15 480,30

Françoise PONS, Maire de Vabre, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° DE 2026 011

Objet : STATION - SERVICE - Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	11 936,19	0,00	24 180,33	0,00	36 116,52

Opérations exercice	493 621,23	494 535,33	10 756,24	7 688,34	504 377,47	502 223,67
Total	493 621,23	506 471,52	10 756,24	31 868,67	504 377,47	538 340,19
Résultat de clôture		12 850,29		21 112,43		33 962,72
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	12 850,29	0,00	21 112,43	0,00	33 962,72
Résultat définitif		12 850,29		21 112,43		33 962,72

Françoise PONS, Maire de Vabre se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° DE 2026 012

Objet : SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	117 194,74	0,00	320 852,13	0,00	438 046,87
Opérations exercice	231 525,97	235 100,69	142 941,76	190 674,97	374 467,73	425 775,66

Total	231 525,97	352 295,43	142 941,76	511 527,10	374 467,73	863 822,53
Résultat de clôture		120 769,46		368 585,34		489 354,80
Restes à réaliser	0,00	0,00	11 852,00	0,00	11 852,00	0,00
Total cumulé	0,00	120 769,46	11 852,00	368 585,34	11 852,00	489 354,80
Résultat définitif		120 769,46		356 733,34		477 502,80

Françoise PONS, Maire de Vabre se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° DE 2026 013

Objet : LOTISSEMENT - Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	147 580,71	0,00	147 580,71	0,00
Opérations exercice	149 341,19	140 871,12	126 371,12	147 580,71	275 712,31	288 451,83
Total	149 341,19	140 871,12	273 951,83	147 580,71	423 293,02	288 451,83

Résultat de clôture	8 470,07		126 371,12		134 841,19	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	8 470,07	0,00	126 371,12	0,00	134 841,19	0,00
Résultat définitif	8 470,07		126 371,12		134 841,19	

Françoise PONS, Maire de Vabre se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° DE 2026 014

Objet : BUDGET GENERAL VABRE - Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	552 265,96	71 882,55	0,00	71 882,55	552 265,96
Opérations exercice	976 691,46	1 154 454,85	281 980,57	691 974,38	1 258 672,03	1 846 429,23
Total	976 691,46	1 706 720,81	353 863,12	691 974,38	1 330 554,58	2 398 695,19
Résultat de clôture		730 029,35		338 111,26		1 068 140,61
Restes à réaliser	0,00	0,00	939 247,00	317 619,00	939 247,00	317 619,00

Total cumulé	0,00	730 029,35	939 247,00	655 730,26	939 247,00	1 385 759,61
Résultat définitif		730 029,35	283 516,74			446 512,61

Françoise PONS, Maire de Vabre se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° DE 2026 015

Objet : Budget Service à la personne - Affectation du résultat de fonctionnement

Considérant

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2025	186,46 €
Résultat de clôture 2024	15 293,84 €
Résultat de clôture 2025	15 480,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation en recette d'exploitation à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté ».

Délibération adoptée à l'unanimité

N° DE 2026 016

Objet : Budget Station-service - Affectation du résultat de fonctionnement

Considérant

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2025	914,10 €
Résultat de clôture 2024	11 936,19 €
Résultat de clôture 2025	12 850,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2025	- 3 067,90 €
Solde d'exécution 2024	24 180,33 €
Solde d'exécution 2025	21 112,43€

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 21 112,43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement

- à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 12 850,29 €

N° DE 2026 017

Objet : Budget Eau Assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement

Considérant

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2025	3 574,72 €
Résultat de clôture 2024	117 194,74 €
Résultat de clôture 2025	120 769,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2025	47 733,21 €
Résultat de clôture 2024	320 852,13 €
Résultat de clôture 2025	368 585,34 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 368 585,34€

Restes à réaliser 2025

***Dépenses : 11 851,00 €**

***Recettes : 0,00 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement
 - à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 120 769,46 €

Délibération adoptée à l'unanimité

N° DE 2026 018

Objet : Budget Mairie - affectation du résultat de fonctionnement

Considérant

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2025	177 763,39 €
Résultat de clôture 2024	552 265,96 €
Résultat de clôture 2025	730 029,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2025	409 993,81 €
Résultat de clôture 2024	- 71 882,55 €
Résultat d'exécution 2025	338 111,26 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 338 111,26 €

Restes à réaliser 2025

Dépenses : 939 247,00 €

Recettes : 317 619,00 €

Besoin de financement : 283 516,74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement

- Au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 283 516,74 €
- à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 446 512,61 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Informations et questions diverses

- Tenue du bureau de vote pour les élections municipales
- Travaux de la salle polyvalente : fin des travaux prévue pour fin mars, mais la salle ne sera pas utilisable avant l'avis favorable de la commission de sécurité.
- Tarn habitat prévoit la rénovation des logements pour fin 2026 et 2027

La séance est levée à 20h05

Patrick PISTRE et Françoise PONS
Président de séance

Michel PERALES
Secrétaire de séance

